



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE

Municipalité

Belmont, le 28 février 2017

Préavis No 04/2017 au Conseil communal

Remplacement du véhicule "Lindner" des Services extérieurs

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES.....	2
1. Préambule.....	3
2. Analyse des besoins.....	3
2.1. Service de voirie.....	3
2.2. Service hivernal.....	4
2.3. Equipement du véhicule	4
3. Coûts.....	5
4. Marchés publics	5
5. Financement et amortissement.....	6
CONCLUSIONS.....	7

Au Conseil communal de Belmont

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Lors de la séance du Conseil communal du 8 décembre 2016, la Municipalité vous avait informé des problèmes rencontrés avec le véhicule Lindner. Ce véhicule acquis en 2005 (préavis 01/2005 pour un montant de Fr. 150'160.-) affichait 5220 heures d'exploitation, ce qui représente environ 261'000 km parcourus par un véhicule ordinaire.

Considérant l'âge du véhicule, le coût des travaux à effectuer sur le moteur, de l'incertitude sur la fiabilité à moyen terme des autres éléments clés de l'engin, la Municipalité a décidé de ne pas procéder aux travaux de réparation et de rechercher une autre solution mieux adaptée à nos besoins actuels.

Un engin de déneigement étant absolument nécessaire pour l'hiver 2016-2017, nous avons pu obtenir à l'essai un véhicule avec possibilité d'acquisition en cas de convenance. Son utilisation s'est avérée conforme à nos attentes ; c'est pourquoi nous avons décidé de vous proposer son achat.

2. Analyse des besoins

Lors de l'achat du Lindner, l'objectif était de disposer d'un véhicule moderne, performant et nous permettant d'effectuer les missions de voirie d'une commune en plein développement. Le véhicule envisagé était du type « transporter communal », compact et maniable.

Si les besoins en moyens de transport et de déneigement sont toujours existants, l'approche ayant prévalu en 2005 pour l'acquisition d'un véhicule multitâches n'est plus autant pertinente, au vu de l'expérience et de l'évolution des tâches actuelles du service de la voirie. Ce véhicule a été beaucoup utilisé pour effectuer des déplacements et des transports sur la commune.

Les utilisateurs ont été largement consultés afin de déterminer le type de véhicule le mieux à même de répondre à leurs besoins de service. Il est rapidement apparu, en faisant un bilan des activités actuelles, qu'un véhicule du même type que le Lindner n'était pas le mieux adapté. Les activités de voirie actuelles dirigeaient la demande vers un véhicule standard de type camionnette à pont basculant, alors que le déneigement nécessite un véhicule plus puissant et efficace avec une lame et une saleuse.

Cette dualité d'utilisation nous a conduit à privilégier l'acquisition de deux véhicules complémentaires.

2.1. Service de voirie

Pour le service de la voirie, l'option a été prise d'acquérir un véhicule utilitaire de série. Ce véhicule est équipé d'un pont basculant et est aujourd'hui, opérationnel. Son acquisition pour un prix très intéressant (Fr. 29'000.-) a pu être faite dans le cadre des compétences financières accordées à la Municipalité.

Ce véhicule est actuellement en service à la satisfaction des utilisateurs.

Ce nouveau véhicule utilitaire remplacera la précédente camionnette qui était « partie à la retraite » en 2012.



2.2. Service hivernal

L'option a été prise de rechercher un véhicule plus petit que le véhicule à remplacer et dont la tâche principale sera de procéder au déneigement et au salage des routes.

Grâce à Moret Machines Agricoles, nous avons pu disposer, en location, d'un véhicule de déneigement complètement équipé pour la durée hivernale.

Ce véhicule de marque AEBI Terratrak TT 211 s'est avéré parfaitement adapté à nos besoins.



2.3. Equipement du véhicule

Le véhicule de base sera équipé du matériel suivant :

- Une lame à neige d'une largeur de 2.60m
- Une saleuse disposant d'une cuve de 560 lt dont le débit est réglé par la vitesse d'avancement.

Ce véhicule est destiné en priorité aux travaux hivernaux. Toutefois il apparait judicieux de considérer qu'il pourra servir, le reste de l'année, pour de petits travaux dans le cadre des services extérieurs. C'est pourquoi nous proposons l'achat d'une benne d'une largeur de 2 m et d'une profondeur de 1.05 m dans les équipements.

3. Coûts

Les montants ci-après s'entendent TTC.

Véhicule à 4 roues motrices et directrices	Fr.	128'037.--	
Rabais + rabais véhicule de démonstration	Fr.	24'537.--	
Total net véhicule	Fr.		103'500.--
Saleuse	Fr.	10'206.--	
Rabais sur saleuse	Fr.	806.--	
Total net saleuse	Fr.		9'400.--
Lame à neige	Fr.	12'501.--	
Rabais sur lame à neige	Fr.	1'251.--	
Total net lame à neige	Fr.		11'250.--
Benne	Fr.	3'040.--	
Total benne	Fr.		3040.--
<hr/>			
Total net véhicule et équipements	Fr.		127'190.--
Reprises			
Véhicule Lindner Unitrac 100	Fr.	10'000.--	
Lame à neige Boschung	Fr.	2'000.--	
Saleuse Boschung	Fr.	6'000.--	
Total des reprises	Fr.		18'000.--
<hr/>			
Total net nouveau véhicule et équipements	Fr.		109'190.--
<hr/>			
Frais d'immatriculation	Fr.		210.--
<hr/>			
Total du crédit demandé	Fr.		109'400.--

4. Marchés publics

Comme toute entité publique nous sommes soumis à la loi sur les marchés publics. Le seuil défini pour un marché de fournitures est de Fr. 100'000.- hors taxes. Pour un montant inférieur à ce seuil, nous pouvons passer par la procédure dite de « gré à gré ». C'est la procédure choisie dans ce cas car elle permet une entrée en négociation avec le fournisseur ce qui est exclu dans les autres procédures.

Le montant de l'acquisition – rabais et reprises déduit – s'élève à Fr. 109'190.- TTC soit Fr. 101'101.85, hors taxes, ce qui représente un dépassement de 1% du seuil des marchés publics.

5. Financement et amortissement

Au plan d'investissements 2017-2021 préavis N° 02/17, la Municipalité a inscrit un montant de Fr. 150'000.--.

Le compte de réserve N° 9281.02 «Fonds de renouvellement des véhicules et des machines» présente un montant de Fr. 112'822.11 au 31 décembre 2016.

Le coût de ces achats sera amorti par prélèvement sur le fonds de réserve ci-dessus mentionné.

Le crédit de Fr. 109'400.-- sera prélevé sur les disponibilités de la Bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier, et comptabilisé dans le compte N° 432.3115.00 «Achat de véhicules et engins auto-moteur».

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Belmont-sur-Lausanne

- vu le préavis municipal N°**04/2017** du 28 février 2017 "**Remplacement du véhicule "Lindner" des Services extérieurs**",
- ouï le rapport de la Commission des finances
- ouï le rapport de la Commission technique nommée à cet effet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

d é c i d e

1. d'allouer à la Municipalité un crédit de **Fr. 109'400.--**, destiné à financer l'achat d'un véhicule pour les Services extérieurs. Ce montant est à prélever sur les disponibilités de la Bourse communale, alimentées par l'emprunt souscrit auprès d'un établissement financier.
2. de prendre acte que ce crédit de Fr. 109'400.--, sera comptabilisé sur le compte N° 432.3115.00 «Achat de véhicules et engins auto-moteur»,
3. d'autoriser la Municipalité à procéder à l'amortissement de cette dépense par prélèvement sur le fonds de renouvellement des véhicules et machines, compte N° 9281.02.

Espaces verts et Services extérieurs

Ph. Michelet, Municipal

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 5 avril 2017.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

La Secrétaire

G. Muheim

I. Fogoz